

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2010
(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 04 mars 2010 à 18 H 30 dans la salle de réunion de la communauté de communes sous la présidence de Gérard DELAFONT sur convocation adressée le 19 février 2010.

27 conseillers étaient présents.

M.Daulny a été élu secrétaire de séance.

Les questions suivantes étaient à l'ordre du jour :

Domaine Finances

Vote du Compte Administratif 2009 et Approbation du compte de gestion

Le Président présente les résultats de l'exercice 2009 retracés dans le compte administratif

En fonctionnement, les recettes se sont élevées à 1 598 734.99 € et les dépenses à 1 393 386.53 € déggeant un excédent de 205 348.46 € qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 383 940.67 € soit un excédent de clôture de 589 289,13 €

En investissement, les recettes se sont élevées à 508 939.00 € et les dépenses à 588 157.41 € faisant apparaître un déficit de 79 218.41 €. L'exercice précédent s'étant soldé par un déficit de 8 944.08 €, la clôture 2009 se solde par un déficit de 88 162.49 €. Les restes à réaliser faisant apparaître un solde négatif de 66 038 €, le besoin de financement pour la section d'investissement ressort donc à 154 200.49 €. Il sera couvert par prélèvement sur l'excédent d'exploitation. L'affectation du solde de cet excédent sera décidée lors de la séance de vote du budget primitif 2010.

Adoption du compte de gestion 2009

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le receveur intercommunal dont les écritures sont identiques à celles du au compte administratif.

Débat d'orientations budgétaires

Le président ouvre le débat en faisant état des incertitudes qui pèsent sur les ressources fiscales et les dotations dans les années à venir, dans un contexte de réforme dont personne aujourd'hui n'est capable de mesurer les effets.

Avant d'ouvrir le débat sur les perspectives, sont présentés différents indicateurs financiers :

⇒ Fiscalité - DGF

Les bases de TP sont en légère baisse par rapport à l'année précédente ; il est fait remarqué que cet indicateur ne sera pas comparable dans les années à venir.

La dotation d'intercommunalité est au niveau de 2007 (en baisse de 2009 par rapport à 2008). Globalement la masse Fiscalité-DGF a augmenté de 0.34 % par rapport à 2009.

⇒ Dette

La dette étant très récente (1^{er} emprunt en 2005), elle est naturellement en progression, du fait des emprunts contractés chaque année. Toutefois les ratios montrent que la situation est saine et une capacité d'endettement suffisamment importante pour permettre des investissements.

⇒ Evolution de la capacité d'autofinancement

L'épargne brute (Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement) ressort à 249 688 €. Elle est en diminution mais c'est un phénomène normal puisque la politique de développement menée et donc la création d'équipements structurants génèrent des coûts de fonctionnement.

⇒ Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement : Il est noté que les dépenses (+ 14.07 % augmentent plus que les recettes (+ 9.68 %).

Présentation de la réforme de la Taxe Professionnelle

Hélène Faivre, Vice présidente en charge des finances/affaires économiques explique que 2010 est une année de transition et que 2011 sera une année de mise en place et d'observation :

Pour l'année 2010, la réforme est mise en place pour les entreprises qui ne payent plus la TP mais les nouvelles taxes mises en place.

En revanche, elle n'est pas mise en place pour les collectivités qui vont toucher un montant équivalent à la TP qu'elles avaient perçue en 2009 ou, s'il est supérieur, au montant correspondant au taux de 2009 appliqué aux bases de 2010.

⇒ les ressources fiscales de 2010 seront donc inchangées par rapport à 2009.

2011 : Année de mise en place et d'observation

La réforme est mise en place pour les collectivités qui vont collecter le produit des nouvelles taxes et des taxes transférées. Si le montant collecté dépasse le montant des ressources de 2010, alors la collectivité se verra prélever la différence. Si le montant collecté est inférieur au montant des ressources de 2010, alors la collectivité se verra verser la différence.

⇒ Les ressources fiscales de 2011 seront inchangées par rapport à 2010 et 2009.

A partir de 2012 : Les recettes des collectivités proviennent du nouveau mode de taxation, qui va être défini, la première année, sur la base d'un montant équivalent au montant collecté lors de la dernière année de TP. Ensuite, les bases évolueront en fonction des changements économiques locaux.

Les Nouvelles recettes fiscales pour les Communes-ComCom en remplacement de la TP :

2 taxes nouvelles :

1 - la contribution économique territoriale qui comporte 2 volets :

CFE : sur le foncier des entreprises (20% des bases TP)

→ la collectivité en vote le taux (taux lié au taux de taxe d'habitation ou des 3 taxes ménages).

CVAE : sur la valeur ajoutée des entreprises : 26,5% de la CVAE sont affectés aux Communes-ComCom.

1,5% de la VA pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152500€. Dégrèvement progressif pour les entreprises pris en charge par l'Etat.

→ L'Etat décide de ce taux (son harmonisation évite toute concurrence entre les territoires).

Les entreprises paieront la CFE et la CVAE dans la limite de **3% de la VA**.

2 - L'IFER Imposition Forfaitaire sur les entreprises de réseau : Ce nouvel impôt concerne les réseaux d'électricité et de téléphone principalement (mais pas les pylônes ou barrages hydroélectriques dont le produit de l'imposition reste aux communes).

→ la collectivité n'a pas ici le pouvoir de fixer les taux

2 taxes existantes transférées vers le bloc Communes-ComCom :

1 - la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales)

→ Taux à voter par la collectivité (taux encadré)

2 - Les parts de taxe d'habitation du Département et de taxe additionnelle au TFNB du Département et de la Région.

→ la collectivité vote le taux de TH, pas le taux de TFNB

⇒ la fiscalité des communautés de communes devient mixte.

Les perspectives

Le président met l'accent sur la nécessité de trouver un équilibre entre les projets d'investissements et les possibilités découlant de l'épargne dégagée en fonctionnement, tout en poursuivant l'objectif de développement de l'offre de services et de l'attractivité du territoire.

Les projets d'investissement :

Projet multi-accueil petite enfance : Microcrèche/halte garderie/RAM

Le Président présente les résultats de l'étude sur les besoins en mode de garde de la petite enfance qui met en évidence le manque de structures d'accueil collectif et préconise une implantation à Dun

Pour le secteur de Méasnes, il est préconisé un rapprochement vers la structure existante d'Aigurande. Resterait le secteur de St Sébastien pour lequel est préconisé le rapprochement vers Azerables où est envisagé un projet d'implantation dans les locaux de l'ancienne maison de retraite.

Le travail engagé par la commission Jeunesse avec les partenaires CAF/MSA/CG a déjà abouti à des accords de financement sur l'investissement et le fonctionnement pour une structure Multi Accueil Microcrèche/halte garderie/RAM qui serait implanté à Dun. Compte tenu des délais imposés pour bénéficier des subventions il y a urgence à décider de la réalisation ou non du projet.

Le président précise que la commune de La Celle Dunoise a donné un accord de principe pour une participation au fonctionnement. Il pourra également être étudié un partenariat avec des entreprises du territoire dans le cadre de leur action sociale.

Le conseil communautaire est d'avis que ce projet correspond à un besoin réel pour le territoire et souhaite que la commission Jeunesse avance dans son projet afin d'obtenir un chiffrage plus précis de l'investissement pour l'inscrire au budget 2010.

Aménagement de l'Hôtel Lépinat.

Ce projet doit être lancé en 2010, en raison des crédits réservés sur la 1^{ère} tranche de la convention territoriale. Le chef de projet Vallée de la Creuse va présenter le 20 mars ses premières conclusions pour l'élaboration du programme. Le programme validé et chiffré, il sera nécessaire de trouver des financements complémentaires et est donc dépendant notamment de la subvention DDR

Adhésion au CAUE :

Le président rappelle la décision du conseil communautaire du 25 juin 2009 d'adhérer au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement). Le montant de l'adhésion 2010 est calculée sur la base de 0.30 cts par habitant soit 1 894.80 €. Les communes pourront bénéficier du service sans être obligées d'adhérer individuellement.

Questions Diverses

Chef de Projet « Vallée de la Creuse » - Modification du plan de financement du poste :

Le président explique que suite à la modification du taux de subventionnement du FEADER qui passe de 50% à 40%, le plan de financement du poste a dû être revu par le syndicat mixte de Valorisation des ruines de la Citadelle de Crozant. Le conseil communautaire accepte la nouvelle répartition qui fait ressortir la participation de la communauté de communes à 12 %.

Sentier d'interprétation « Dans les Pas de Monet » - Modification du Plan de financement :

Le Président indique que lors du Comité de pilotage de la convention territoriale du 3 mars 2010, au vu des nouvelles règles du GAL, le montant de subvention Leader peut être de 36 812.78 €. L'autofinancement passe donc de 32.93% (soit 44 457.44 € HT) à 21.81 % (soit 29 450.22 € HT). Le conseil communautaire, à l'unanimité adopte ce nouveau plan de financement.

Démission d'élus :

Le président informe le conseil communautaire :

- de la démission de Marc Glénisson de son poste de maire mais pas de conseiller municipal
- de la démission de Claude Forthomme du Conseil Municipal de Crozant et par conséquent de sa fonction de délégué communautaire et membre des diverses commissions. Il indique qu'il avait récemment accepté de remplacer Marc Glénisson pour la présidence du groupe de travail Déchets.

Les élus des 2 communes sont invités à faire délibérer leur conseil municipal pour désigner les remplaçants.

Domaine Personnel : Prolongation du contrat de Céline Mouteau suite à prolongation du PRIG :

Le Conseil décide à l'unanimité la prolongation jusqu'au 31 décembre 2010 du contrat de la Chargée de Mission Habitat sur les mêmes bases que celles du contrat actuel, pour assurer la fin du Programme Régional d'Intérêt Général (PRIG) dont la prolongation a été décidé en séance du 27 janvier dernier

AIPD : Demande d'avance sur subvention 2010 :

Le conseil communautaire accepte de verser par anticipation avant le vote du budget, une avance de 20 000 € sur la subvention 2010 (soit environ la moitié de celle versée en 2009) en raison d'un retard d'encaissement des participations des autres partenaires financiers, engendrant une difficulté de trésorerie.